

Tags de l'article:

Description :

Des tests sérologiques gratuits pour les Niçois

Vous souhaitez savoir si vous avez été en contact avec le coronavirus Covid-19 ? La Ville de Nice permet à tous les Niçois de bénéficier gratuitement d'un test sérologique par prise de sang pour une recherche d'anticorps.

Les tests sérologiques ont enfin été validés en France par le centre national de référence et les autorités sanitaires. C'est pour cette raison que la Ville de Nice a décidé de lancer une opération de dépistage d'envergure et de permettre à tous les Niçois d'en bénéficier gratuitement.

Chaque Niçois pourra bénéficier d'un test pour permettre à ceux qui le souhaitent, de savoir s'ils ont été en contact avec le virus. Cette information sera utile en cas de rebond de la maladie.

Tous les Niçois volontaires pourront être dépistés. Les enfants aussi, dès 3 ans, à la demande des parents.

Sur la base du volontariat, nous proposons à ceux qui se feront dépister de participer à une grande étude épidémiologique menée par le CHU de Nice pour mieux comprendre ce virus.

Comment obtenir un rendez-vous pour réaliser un test sérologique ?

Inscrivez-vous sur le site depistagecovid19.nice.fr (7J/7 de 24h/24h).

Si vous n'avez pas accès à internet, vous pouvez vous inscrire en appelant au 04 97 13 56 00 (du lundi au vendredi de 9h à 19h).

Une fois votre inscription réalisée, vous recevrez un e-mail ou sms sous 24h vous indiquant :

- le jour,
- le créneau horaire,
- le lieu de prélèvement,
- un QR code.

Les personnes n'ayant pas de téléphone mobile seront recontactées après avoir laissé leur numéro de téléphone.

À qui sont destinés les tests sérologiques ?

Les tests sont ouverts aux personnes (âgées de plus de 3 ans) dont la résidence est située à Nice.

Quand débiteront les tests sérologiques ?

Les tests débiteront le mercredi 10 Juin après-midi.

Comment les résultats seront-ils transmis ?

Les résultats seront communiqués exclusivement aux intéressés sous 48 heures, sur une plateforme sécurisée où chaque patient s'identifie à l'aide d'un mot de passe et d'un identifiant remis en main propre lors du dépistage.

Les résultats ne seront évidemment pas connus par la Ville de Nice mais simplement par la personne testée et le praticien.

Comment se déroule le test sérologique ?

Après votre inscription, vous recevrez un mail ou sms vous indiquant le jour, le créneau horaire, et le centre de dépistage dans lequel aura lieu la prise de sang.

Lors du dépistage, il faudra présenter :

- La confirmation de rendez-vous.
- La pièce d'identité de la ou des personnes à tester (CNI, passeport, ...), à défaut la pièce d'identité du responsable légal pour les enfants mineurs.
- Justificatif de domicile (avis de taxe d'habitation ou facture EDF, téléphone...).
- Le livret de famille pour attester de l'autorité parentale pour le(s) enfant(s) mineur(s) à dépister.

Le port du masque est obligatoire lors du prélèvement.

[S'inscrire sur depistagecovid19.nice.fr](https://depistagecovid19.nice.fr)